

nommant le Camarade Antoine GBAGUIDI,
en qualité de Directeur Général Adjoint
et le Camarade André YORO, en qualité
de Président du Conseil d'Administration
de la Société Bénino-Libyenne des Mines
(BELIMINES).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 26 novembre 1980,

D E C R E T :

Article 1er.- Le Camarade Antoine GBAGUIDI est nommé Directeur
Général Adjoint de la Société Bénino-Libyenne des Mines (BELIMINES).

Article 2.- Le Camarade André YORO est nommé Président du Conseil
d'Administration de la Société Bénino-Libyenne des Mines (BELIMINES).

Article 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date
de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué par-
tout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 décembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MF 5 Autres Minis-
tères 21 SPD 2 BN 2 UMB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sec-
tions 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DPE/MTAS 5 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4
DI 4 BELIMINDS 5 Intéressés 2 BCP 1 JORPE 1.